

## J'envisage de faire financer ma formation, quand dois-je postuler ?

ORGANISME DE FINANCEMENT	PROCESS	DATE LA PLUS TARDIVE À LAQUELLE CONTACTER LE RÉFÉRENT FINANCEMENT
<b>CPF</b>	<p>Afin d'utiliser le solde de votre compte CPF, vous devez tout d'abord vous rendre sur le site : <b><a href="http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/">www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/</a></b> Vous pourrez trouver nos formations en tapant les mots-clés « stratégie internationale » et en indiquant 75011 comme code postal pour une formation en présentiel, ou bien en sélectionnant « formation à distance ».</p> <p>Vous pourrez ensuite soumettre une demande d'inscription à l'une de nos formations. À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette démarche doit être faite après acceptation de votre inscription par nos services.</li> <li>• Si le solde de votre CPF ne couvre pas l'entièreté du coût de la formation, merci d'avertir par mail (<a href="mailto:financements@iris-france.org">financements@iris-france.org</a>) du montant à prélever sur le CPF, le reste à votre charge sera prélevé selon les dates prévues dans l'échéancier présent dans votre contrat d'inscription (le montant du CPF sera déduit du dernier prélèvement). Un nouvel échéancier vous sera adressé une fois votre dossier complété.</li> </ul>	<p><b>4 semaines avant l'entrée en formation</b></p> <p>Seules les formations ASI et MPI sont éligibles au CPF (la première année Relations internationales ne peut pas être financée par le CPF).</p>
<b>PÔLE EMPLOI</b>	<p>Dans un premier temps, contactez votre conseiller Pôle emploi afin de vous assurer de la possibilité de financement et de la démarche à suivre. Pour obtenir un devis sur la plateforme de Pôle emploi (Kairos), merci d'écrire à <a href="mailto:financements@iris-france.org">financements@iris-france.org</a> en indiquant la formation visée, votre numéro de demandeur d'emploi, et les coordonnées de votre centre pôle emploi.</p>	<p><b>4 semaines avant l'entrée en formation</b></p> <p>Toutes nos formations peuvent être éligibles à un financement de Pôle emploi.</p>
<b>EMPLOYEUR</b>	<p>Une convention de formation sera éditée à la place du contrat d'inscription. Pour cela, merci d'écrire à <a href="mailto:financements@iris-france.org">financements@iris-france.org</a> en indiquant les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom et prénom du bénéficiaire ;</li> <li>• Fonction du bénéficiaire (intitulé exact) ;</li> </ul> <p><b>Renseignements concernant l'employeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom organisme ;</li> <li>• Forme juridique ;</li> <li>• Capital ;</li> <li>• Adresse ;</li> <li>• Numéro d'inscription au RCS ;</li> <li>• RCS de ;</li> <li>• N° TVA intracommunautaire ;</li> <li>• Nom, prénom et fonction de la personne signataire de la convention pour l'entreprise ;</li> <li>• Adresse postale de facturation ;</li> <li>• Adresse mail de facturation ;</li> <li>• Contact facturation (nom prénom, téléphone) ;</li> <li>• Montant pris en charge par l'employeur ;</li> </ul>	<p><b>À tout moment</b></p> <p>Toutes nos formations peuvent être éligibles à un financement par l'employeur.</p>
<b>TRANSITION PRO</b>	<p>Dans un premier temps, contactez votre conseiller afin de vous assurer de la possibilité de financement et de la démarche à suivre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer ou télécharger un dossier de demande de financement auprès de Transitions Pro.</li> <li>• Faire remplir le dossier de demande de financement par l'organisme de formation et notamment la partie positionnement préalable.</li> <li>• Faire une demande d'autorisation d'absence à l'employeur dans les délais.</li> <li>• Déposer le dossier à Transitions Pro (date limite pour déposer les dossiers auprès de Transition pro : 3 mois pour les dossiers PTP CDI ; 2 mois pour les dossiers PTP CDD)</li> </ul>	<p><b>4 mois avant l'entrée en formation pour les dossiers PTP CDI</b></p> <p><b>3 mois avant l'entrée en formation pour les dossiers PTP CDD</b></p> <p>Toutes nos formations peuvent être éligibles à un financement de Transition Pro.</p>
<b>AUTRE (RÉGION, OPCO, ETC.)</b>	<p>Contactez votre conseiller afin de vous assurer de la possibilité de financement et de la démarche à suivre, puis écrivez à <a href="mailto:financements@iris-france.org">financements@iris-france.org</a></p>	<p><b>Variable</b> : voir le process et les délais avec le conseiller de l'organisme de financement concerné.</p>